



**TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°90-2022-108

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

DDFIP /

90-2022-09-01-00019 - Délégation de signature aux agents du Service de gestion comptable (SGC) de Belfort 1 (2 pages) Page 3

90-2022-09-01-00020 - Délégation de signature donnée à l'adjoint du Service de gestion comptable (SGC) de Belfort 1 (1 page) Page 6

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort /

90-2022-09-02-00002 - Arrêté portant modification de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale concernant l'association La Ressourcerie 90 à Belfort (2 pages) Page 8

DDFIP

90-2022-09-01-00019

Délégation de signature aux agents du Service de
gestion comptable (SGC) de Belfort 1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BELFORT
SERVICE DE GESTION COMPTABLE BELFORT 1
1 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE – BP 60002
90013 BELFORT CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Belfort
Service de Gestion Comptable Belfort 1
1 Place de la Révolution française – BP 60002
90013 Belfort cedex
Téléphone : 03 84 58 47 51
Mél. : sgc.belfort1@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h00
Fermé le mercredi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Sophie VAULOT DROIT
Téléphone : 03 84 58 81 19
Mel. : sophie.vaulot-droit@dgfip.finances.gouv.fr

Belfort, le 01/09/2022

Délégation de signature de la cheffe du SGC Belfort 1 par interim

La comptable par interim, responsable du SGC Belfort 1

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la DGFIP ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1°

Délégation de signature est donnée à

- M. SCHLICKLIN Claude, Inspecteur des Finances Publiques,

adjoints au comptable chargé du SGC Belfort 1, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance ainsi que pour ester en justice ;



aux agents désignés ci-après :

NOM et Prénom des agents	Grade	Durée et montant
LAROSA Corinne	Contrôleuse	12 mois et/ou 3.000 €
TIRARD Denis	Agent administratif principal	12 mois et/ou 3.000 €
PELLETIER Pauline	Agente administrative principale	12 mois et/ou 3.000 €
CACCAMO Evelyne	Agente administrative principale	12 mois et/ou 3.000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, pour les amendes, TLE et redevances d'archéologie préventive, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées, aux agents désignés dans le tableau ci-après :

NOM et Prénom des agents	Grade	Durée et montant
JOLY Adrienne	Contrôleuse	12 mois et/ou 3.000 €
TIRARD Denis	Agent administratif principal	12 mois et/ou 3.000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Territoire de Belfort.

La chef du Service de Gestion Comptable Belfort 1
par interim

Sophie VAULOT DROIT
Inspectrice des Finances Publiques

DDFIP

90-2022-09-01-00020

Délégation de signature donnée à l'adjoint du
Service de gestion comptable (SGC) de Belfort 1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BELFORT
SGC BELFORT 1
1 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE – BP 60002
90013 BELFORT CEDEX

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Belfort
SGC BELFORT 1
1 Place de la Révolution française – BP 60002
90013 Belfort cedex
Téléphone : 03 84 58 47 51
Mél. : t090004@dgfip.finances.gouv.fr**

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h00
Fermé le mercredi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Sophie VAULOT DROIT
Téléphone : 03 84 58 81 19
Mél. : sophie.vaulot-droit@dgfip.finances.gouv.fr

Belfort, le 01/09/2022

Objet : Délégation de signature

Le comptable soussigné, VAULOT-DROIT Sophie responsable du SGC BELFORT 1,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique publié le 10 novembre 2012 au Journal Officiel,

Décide de donner délégation aux agents désignés dans les tableaux ci-après.

- de gérer et administrer, pour elle et en son nom, le SGC BELFORT 1
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes les poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, de le représenter auprès des agents de la Poste pour toute opération,
- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice

En conséquence, leur donne pouvoir de passer tout acte, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC BELFORT 1 et prend l'engagement de ratifier tout ce que son ou ses mandataires aura (ont) pu faire en vertu de la présente décision.

signature des mandataires

AGENT	SIGNATURE
SCHLICKLIN Claude	

AGENT	SIGNATURE

La responsable du SGC Belfort 1
Sophie VAULOT DROIT

Direction Départementale de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations du Territoire de Belfort

90-2022-09-02-00002

Arrêté portant modification de l'agrément
d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
concernant l'association La Ressourcerie 90 à
Belfort

ARRÊTÉ N°

portant modification de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1,2 et 7) ;

VU le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément «*Entrepris Solidaire d'Utilité Sociale* » ;

VU l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « *Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale* » ;

VU le Code du travail, notamment ses articles L 3332-17-1 et R 3332-21-1 à R 3332-21-5 ;

VU l'arrêté N°90 2019 01 24 002 portant agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de l'association « CHAMOIS ENVIRONNEMENT RECYCLAGE » ;

Vu l'arrêté N°90 2021 01 27 001 portant agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale de l'association « INSER-VET » ;

Vu la demande d'agrément de l'association La Ressourcerie 90 en date du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu le traité de fusion-intégration entre l'association INSER-VET et l'association CHAMOIS en date du 14 décembre 2021 ;

Vu la délibération de l'assemblée générale d'INSER-VET en date du 14 décembre 2021 entérinant le traité de fusion par intégration ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de CHAMOIS en date du 14 décembre 2021 entérinant le traité de fusion par intégration ;

Vu la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 ACI 090 21 0005 relatif à l'association INSER-VET ;

Vu la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 ACI 090 21 0002 relatif à l'association CHAMOIS ;

Vu l'avenant à la convention cadre pluriannuelle 2021-2023 N° ACI 090 21 0005 ;

CONSIDÉRANT, au vu des éléments présentés, que l'association **La Ressourcerie 90** remplit les conditions requises pour bénéficier de l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 :

L'association **La Ressourcerie 90** dont le siège social se situe **3 Rue de Soissons – 90 000 BELFORT**, référencée par le n° de SIRET **433 837 440 00 034** se voit accorder l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale pour deux ans, à compter du **24 mars 2020** et jusqu'au **24 mars 2025**, selon les critères issus de l'article L 3332-17 du Code du travail en vigueur à la date de la présente décision.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP du Territoire de Belfort ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre du Travail – 127 Rue de Grenelle – 75 007 Paris 07.

Il peut également faire l'objet, d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 Rue Charles Nodier – 25 044 Besançon Cedex 03.

Fait à Belfort, le 02/09/2022

Pour le Préfet, et par délégation
La directrice adjointe départementale,

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
11 rue du Commandant Jean Legrand
Christelle FAVERGÉON
CS 40483
90016 BELFORT Cedex